

MAIRIE d'IVOY-LE-PRÉ

18380

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 12 avril 2024 à la mairie pour adopter les différents budgets :

Budget Commune 2024 :

Le résultat de clôture en fonctionnement de 654 763,65 € est affecté au résultat reporté sur le BP 2024.

L'excédent d'investissement de 69 228,83 € sera reporté sur 2024.

Budget Primitif Commune 2024 :

Le budget primitif de la commune a été adopté à l'unanimité.

Les dépenses et recettes s'équilibrent en fonctionnement à 1 520 718,65 €, et en investissement à 1 018 159,94 €.

Budget Eau-Assainissement 2024 :

L'excédent de clôture en exploitation de 51 336,37 € est reporté en excédent de fonctionnement sur le BP 2024.

L'excédent d'investissement de 365 718,52 € est reporté en excédent d'investissement sur le BP 2024.

Budget Primitif Eau-Assainissement 2024 :

Le budget primitif eau-assainissement a été voté à l'unanimité.

Les dépenses et recettes d'exploitation sont de 129 619,87 €, et les dépenses et recettes d'investissement sont de 457 100,52 €.

Vote des taux des taxes locales 2024 :

Le conseil a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition. Les taux des taxes locales seront reconduits.

Taxe foncière bâtie (TFB) à 35,93 % ; Taxe foncière non bâties (TFNB) à 36,88 % ; Taxe d'habitation (TH) à 22,82 % ; Cotisation foncière des entreprises (CFE) à 21,82 %.

Dans le cadre du projet d'aménagement du centre bourg de la commune, le cabinet d'étude MG Urba & Boris a été mandaté pour effectuer une étude de programmation de revitalisation de celui-ci.

L'objectif de cette étude est de construire un projet urbain global sous la forme d'un plan guide pour la revitalisation du centre-bourg d'Ivoy-le-Pré.

Les travaux de restauration de la cloche 1788 de l'église de la commune évoqué en fin d'année dernière ont été approuvés par le Conseil.

